Envoyé en préfecture le 07/10/2024
Reçu en préfecture le 07/10/2024
Publié le 10/10/2024
ID : 014-241400415-20241002-D087_270924-DE

cœur côte fleurie
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU VENDREDI 27 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt sept septembre à 17 heures 45, les membres du Conseil communautaire, convoqués le 18 septembre 2024 se sont réunis Au siège de Cœur Côte Fleurie, 12 rue Robert Fossorier - Deauville, sous la présidence de Monsieur Philippe AUGIER Président.

Nombre de membres en exercice : 41
Nombre de membres présents : 31
Nombre de votants : 39

PRÉSENTS :

Philippe AUGIER Président, Sylvie DE GAETANO 3ème Vice-Présidente, Chhun-Na LENGLART 5ème Vice-Présidente, Michel CHEVALLIER 6ème Vice-Président, Yves LEMONNIER 8ème Vice-Président, Philippe LANGLOIS 9ème Vice-Président, Régine CURZYDLO 10ème Vice-Présidente, Françoise LEFRANC 11ème Vice-Présidente, Rebecca BABILOTTE, Claude BENOIST, Christine BONNIEUX, Véronique BOURNE, Patrice BRIERE, Jean-Michel BROGNIEZ, Christèle CERISIER-PHILIPPE, Jean-Guillaume d'ORNANO, Stéphanie FRESNAIS, Olivier GUERIN, Emmanuelle HONOREZ-BRULE, Fabienne LOUIS, David MULLER, Marie-France NUDD-MITCHELL, Delphine PANDO, Didier PAPELOUX, Didier QUENOUILLE, David REVERT, Louis RONSSIN, Michel THOMASSON, Hervé VAN COLEN, Dominique VAUTIER, Brigitte YVES DIT PETIT-FRERE

ABSENTS :

Colette NOUVEL-ROUSSELOT 2ème Vice-Présidente, Emmanuel LAUSSINOTTE

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Michel MARESCOT, pouvoir à Didier PAPELOUX, François PEDRONO, pouvoir à Marie-France NUDD-MITCHELL, Jacques MARIE, pouvoir à Yves LEMONNIER, Guillaume CAPARD, pouvoir à Philippe AUGIER, Florence GALERANT, pouvoir à Véronique BOURNE, Patricia NOGUET, pouvoir à Fabienne LOUIS, Patrice ROBERT, pouvoir à David MULLER, Ihsane ROUX, pouvoir à Philippe LANGLOIS

Monsieur David REVERT est nommé secrétaire de séance

DELIBERATION N°D087_270924

COMITES TERRITORIAUX DE L'EMPLOI
Désignation de représentants au comité local de Lisieux
Autorisation

La loi pour le plein emploi du 18 décembre 2023 a institué une nouvelle gouvernance nationale et territoriale du service public pour l'emploi, structurée autour de comités territoriaux de l'emploi qui se déclinent au niveau départemental et au niveau local.

Envoyé en préfecture le 07/10/2024
Reçu en préfecture le 07/10/2024
Publié le 10/10/2024
ID : 014-241400415-20241002-D087_270924-DE

Le décret n°2024-560 du 18 juin 2024 précise les missions, le fonctionnement, ainsi que la composition de chaque comité territorial dont les membres sont désignés par arrêté du préfet de département.

Les comités locaux pour l'emploi sont des instances de concertation et de coordination qui déclinent la stratégie et la feuille de route opérationnelle à mettre en œuvre à l'échelon territorial.

Conformément au cadrage régional et en concertation avec les Présidents du Conseil régional et du Conseil départemental, 4 comités locaux pour l'emploi seront installés. Leur périmètre correspond aux périmètres des 4 arrondissements du département. La Communauté de Communes Coeur Côte Fleurie siègera au sein du comité local de Lisieux.

Ces comités locaux pour l'emploi seront :
- coprésidés par le sous-préfet de l'arrondissement et le président du conseil régional. Le président du conseil départemental en sera le vice-président.
- composés d'un maximum de 8 membres de droit (hors communauté urbaine et communauté d'agglomération) nommés par arrêté du préfet de département, représentant de l'État, la Région, le Département, les communes et leurs groupements. Dans le Calvados, tous les EPCI de l'arrondissement concernés en seront membres de droit.

Les règles relatives aux modalités de vote sont précisées dans le décret du 18 juin 2024 :
- le nombre de voix de l'État est égal à la somme des voix du conseil régional, du conseil départemental et des EPCI ;
- les EPCI disposent de 50 % des voix du collège des collectivités territoriales.

La Communauté de Communes est donc appelée à désigner un représentant et un suppléant qui siégeront au sein du comité local de Lisieux.

Après avis favorable du bureau des Maires réuni le 13 septembre 2024, il est demandé au Conseil de bien vouloir désigner Madame Régine CURZYDLO, représentante titulaire et Madame Françoise LEFRANC, représentante suppléante de la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie au Comité local pour l'emploi de Lisieux.

Le Conseil est invité à en délibérer

Le Conseil Communautaire
Après en avoir délibéré
Et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

DÉSIGNE Madame Régine CURZYDLO en tant que représentante titulaire et Madame Françoise LEFRANC en tant que représentante suppléante au Comité local pour l'emploi de Lisieux.

Le Président :
Certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la Collectivité

Communauté de Communes Coeur Côte Fleurie
12 rue Robert Fossorier
14800 Deauville
02 31 88 54 49
info@coeurcotefleurie.org

coeurcotefleurie.org

Envoyé en préfecture le 07/10/2024
Reçu en préfecture le 07/10/2024
Publié le 10/10/2024
ID : 014-241400415-20241002-D087_270924-DE

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

POUR EXTRAIT CONFORME

Signé électroniquement par : DAVID REVERT
Date de signature : 07/10/2024
Qualité : D.Revert - Secrétaire de séance

David REVERT
Secrétaire de séance

Signé électroniquement par : Philippe AUGIER
Date de signature : 03/10/2024
Qualité : Président

Philippe AUGIER
Président

Communauté
de Communes
Coeur Côte Fleurie
12 rue Robert Fossorier
14800 Deauville
02 31 88 54 49
info@coeurcotefleurie.org

coeurcotefleurie.org